

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de PADIRAC du 10 Août 2016

Le mercredi 10 août 2016 à 21 heures, le conseil municipal de la commune de PADIRAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAMAGNE Maire.

Membres en exercice : CHAMAGNE Pierre, BARBIÉ Damien, BLANC Mathilde, BRODA Annie, COURTIOL Marie, DELFAURE Patick, GUÉDÉ Luc, LASSUS Pierre, LESCALE Cyril, THALAMAS Bernard VANDERBORGHT Ann.

Excusés : BARBIÉ Damien, BLANC Mathilde, BRODA Annie, L. GUÉDÉ, B. THALAMAS,

Pouvoirs : Luc GUEDE a donné pouvoir à LASSUS Pierre
B. THALAMAS a donné pouvoir DELFAURE Patrick
Secrétaire de séance : A.VANDERBORGHT

- 1) Approbation PV conseil municipal du 11.07.16
Lecture du P.V par le maire.
Approuvé à l'unanimité des membres présents.
- 2) Jugement du Tribunal Administratif de Toulouse
Chaque membres du conseil a reçu une copie du jugement du TA de Toulouse, une copie de l'analyse du jugement faite par Mme Celia Mayonnove et une copie des avis exprimés par Mr sous préfet de Gourdon
→ Remarque : se poser la question de la responsabilité du bureau d'étude et des services de l'Etat nous ayant aidés dans l'élaboration dudit PLU. Se renseigner si un recours est possible envers eux + un courrier sera fait pour exprimer notre mécontentement pour l'insuffisance de l'épaulement dans la préparation de ce dossier.
→ Remarque : le coût de l'étude faite n'est pas vain car le fond n'est pas remis en cause. Cette étude pourra servir pour d'autres études et notamment intra-communautaires.
→ Quid du lotissement : il faudra travailler avec le service ADS du SMPVD qui l'instruit et le transmet à la préfecture.
Lecture délibération de ne pas faire appel par Mr le Maire.
→ modifier texte délibération pour lui donner un tour plus général
Sur proposition de Mr le Maire les membres présents sont invités à procéder au vote pour faire appel ou non :
 - nombre d'abstentions : 0
 - nombre de votes pour faire appel : 0
 - nombre de votes pour ne pas faire appel : vote à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs 6+2
- 3) Renforcement sécurité lieux touristiques :
Visite sur site avec officiels et représentants de l'ordre. Ils ont demandé que les 2 accès du gouffre soient fermés pour renforcement de la sécurité. En attendant de pouvoir mettre des poteaux, exigeant un forage, la société du gouffre a placé des rochers, bloquant la route. Les services de secours ont encore un accès proche.
- 4) Questions diverses :
 - Le projet de délibération concernant les pénalités à payer pour retard exceptionnel de paiement peut être annulée car pas de poursuites/pénalités à prévoir.
 - Mme BERGOUGNOUX a vendu son terrain à Mr. THOUMINE
 - Alimentation électrique de la bergerie. Après discussion avec ERDF il convient
 - d'évaluer nos besoins et de revoir l'électricien pour en discuter.

- Route communale/offre de prix de Mme de MENIBUS . Au prochain conseil il faudra revoir la proposition et prendre position.
- Ouverture du bas de la fenêtre du logement de gauche pour la modifier en une porte : déclaration préalable.
- Permis de démolir l'ancien cabanon sur la terrain de la fontaine du fond du bourg.
- Rdv le 29/07 entre le maire et Mr TRUEL. Proposition à faire.
- Ordinateur : commande faite aujourd'hui. La question de la sécurisation du réseau se pose.
- Nuisance sonore du camping
- Nuisance odeur au niveau assainissement « parc aquatique »/Padimadour 2
- Déclaration des forages (camping = 2, Mage = 1) ?
- Epareuse – Sayssac
Taille des haies sur la commune
- Plan aménagement mairie/salle communale
- Plan assainissement.

Fin de séance 23H15